

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 25/07/2024 - 3462 - 2024 B 00273 - 887 572 212 - GRAND POITIERS CHAUFFAGE
URBAIN - POITIERS SAINT BENOIT BUXEROLLES

PROJET DE TRAITE D'APPORT

ENTRE

DALKIA

ET

**GRAND POITIERS CHAUFFAGE URBAIN – POITIERS SAINT BENOIT
BUXEROLLES**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

DALKIA, société anonyme au capital de 220.047.504 euros dont le siège social est situé 204 rue Sadi Carnot, 59350 Saint-André-Lez-Lille, identifiée sous le numéro 456 500 537 R.C.S. Lille Métropole,

Représentée par **Madame SYLVIE JEHANNO, Présidente Directrice Générale**, dûment autorisée aux fins des présentes,

*ci-après désignée la "**Société Apporteuse**"*

Et

GRAND POITIERS CHAUFFAGE URBAIN - POITIERS SAINT BENOIT BUXEROLLES société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros dont le siège social est situé 3 rue de La Garenne 86.000 Poitiers, identifiée sous le numéro 887 572 212 R.C.S. Poitiers

Représentée par **Monsieur Eric DEVILLIERS, Président**, dûment autorisé aux fins des présentes,

*ci-après désignée la "**Société Bénéficiaire**"*

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire étant ci-après désignées, individuellement, une ou la "**Partie**", et collectivement, les "**Parties**".

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV :

- (A) Les Parties ont établi comme suit le projet de traité d'apport (le "**Traité d'Apport**") aux termes duquel la Société Apporteuse doit transmettre par voie d'apport (l'"**Apport**") à la Société Bénéficiaire, son activité (l'"**Activité**"), avec tous les droits et obligations y attachés, consistant en la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de la Communauté urbaine de Grands Poitiers concédé à la Société Apporteuse en vertu du contrat de délégation de service public « Couronneries » en date du 23 juillet 2009 conclu entre la Société Apporteuse et la commune de Poitiers (le "**Contrat**") et compris dans l'Apport.
- (B) Le Traité d'Apport a pour objet de fixer les modalités de l'apport de l'Activité à la Société Bénéficiaire.
- (C) Par exercice de l'option offerte par l'article L 236-27 du Code de commerce, les Parties déclarent vouloir placer l'Apport sous le régime juridique des scissions, et notamment, soumettre l'Apport aux articles L 236-18 à L 236-26 du Code de commerce, afin de permettre la transmission universelle des éléments d'actif et de passif attachés au Contrat.

CELA RAPPELE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1 Caractéristiques de la Société Apporteuse

- 1.1.1 La Société Apporteuse est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 204 rue Sadi Carnot, 59350 Saint-André-Lez-Lille.
- 1.1.2 La Société Apporteuse a pour objet :

- l'étude, la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et la gestion de toutes installations de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, de traitement de résidus urbains et industriels, de télésurveillance et de télégestion, de traitement des eaux ou autres, appareils ou équipements mécaniques électriques, électromécaniques ;
- toutes opérations relatives à la fourniture de services énergétiques, dont la fourniture de chaleur et de froid à la vente, à l'achat, à la production et à la fourniture de tous combustibles, de biocombustibles et plus généralement la gestion et la vente d'énergies et de fluides ;
- la production, la distribution, l'utilisation, la gestion, la fourniture, et le développement de l'énergie, de boucles locales d'énergie, sous toutes ses formes provenant de sources fossiles ou renouvelables dont notamment d'installations de cogénération, de trigénération, de sources géothermales, solaires, bioénergie ;
- l'étude de tous projets, l'exploitation, le financement l'entretien et la maintenance de toutes installations dans les domaines de la production du transport de la distribution et de l'utilisation de l'électricité et d'autres fluides, de signaux optiques, électriques ou radioélectriques de télécommunications, dans leur différentes applications, du transport à distance d'objets, de l'automatisation, du contrôle procédé et de la régulation ;
- la maintenance de tous équipements techniques dans le domaine de l'industrie ;
- la maintenance de tous équipements techniques d'immeubles ainsi que toutes prestations relatives à l'agencement, la rénovation et l'entretien des immeubles et leurs annexes ;
- la gestion technique et administrative, l'exploitation, l'entretien, l'étude, le conseil, l'assistance technique, l'ingénierie et toutes les prestations de services correspondant à ces tâches, portant sur des immeubles, ensembles immobiliers ou sites industriels quelle qu'en soit la nature, appartenant à tous tiers, privés ou publics, et ce notamment dans le cadre de l'externalisation par les propriétaires et/ou locataires de ces immeubles et biens, des tâches, missions et services ainsi énoncés ;
- la réalisation, l'exploitation, l'entretien et le financement de tous services relatifs aux activités de communication écrite, radiophonique, audiovisuelle ou autre ;
- le dépôt, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés et brevets concernant les activités se rapportant à l'un des objets précités ;
- la participation, de manière directe ou indirecte, à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt, de fusion, d'association ou de toute autre manière ;
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires ou connexes et encore à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société Apporteuse.

1.1.3 Son exercice social se termine le 31 décembre de chaque année.

1.1.4 Son capital social s'élève actuellement à 220.047.504 euros.

1.1.5 Il est divisé en 13.752.969 actions ordinaires intégralement libérée.

1.1.6 La Société Apporteuse n'a pas réalisé d'offre au public de titres financiers. La Société Apporteuse n'a émis, à la date des présentes, aucune valeur mobilière donnant accès au capital social (immédiatement ou à terme) autres que les actions ordinaires composant son capital social, ni aucun certificat d'investissement. La Société Apporteuse n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à la date des présentes. La Société Apporteuse n'a émis aucun emprunt obligataire à la date des présentes.

- 1.1.7 La Société Apporteuse a pour commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA.

1.2 Caractéristiques de la Société Bénéficiaire

- 1.2.1 La Société Bénéficiaire est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 3 rue de La Garenne 86.000 Poitiers.
- 1.2.2 La Société Bénéficiaire a pour objet la production ou la distribution de l'énergie sous toutes ses formes, notamment par l'installation thermique de cogénérations et toutes opérations relatives à la fourniture de chaleur et de froid.
- 1.2.3 Son exercice social se termine le 31 décembre de chaque année.
- 1.2.4 Son capital social s'élève actuellement à 37.000 euros.
- 1.2.5 Il est divisé en 3.700 actions ordinaires d'un montant nominal de 10 euros chacune, intégralement libérée.
- 1.2.6 La Société Bénéficiaire n'a pas réalisé d'offre au public de titres financiers. La Société Bénéficiaire n'a émis, à la date des présentes, aucune valeur mobilière donnant accès au capital social (immédiatement ou à terme) autres que les actions ordinaires composant son capital social, ni aucun certificat d'investissement. La Société Bénéficiaire n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à la date des présentes. La Société Bénéficiaire n'a émis aucun emprunt obligataire à la date des présentes.
- 1.2.7 La Société Bénéficiaire a pour commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA.

1.3 Liens de capital entre les sociétés participantes

- 1.3.1 Les Parties sont des sociétés appartenant au même groupe, le groupe Dalkia.
- 1.3.2 La Société Apporteuse détient 100% du capital de la Société Bénéficiaire.
- 1.3.3 La Société Bénéficiaire ne détient aucun titre de capital de la Société Apporteuse.
- 1.3.4 Les Parties n'ont pas de dirigeant commun.

2. REGIME JURIDIQUE

- 2.1** Comme déjà précisé dans l'exposé ci-dessus, conformément à la possibilité qui leur est offerte par les articles L. 236-27 du Code de commerce, qui permet de placer l'Apport sous le régime juridique des scissions, les Parties ont décidé d'un commun accord de soumettre l'Apport aux dispositions des articles L. 236-18 à L. 236-26 du Code précité.

Il s'opérera, de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, laquelle sera substituée à la première, une transmission de l'universalité des droits, biens et obligations relatifs à l'Activité faisant l'objet de l'Apport.

- 2.2** En application de l'article L. 236-26 du Code de commerce, il est expressément convenu entre les Parties que la Société Bénéficiaire ne sera tenue que de la partie mise à sa charge par les présentes des passifs de la Société Apporteuse liées à l'Activité, sans solidarité entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire ; elle ne sera pas débitrice solidaire des autres dettes et passifs de la Société Apporteuse qui ne lui sont pas transmises.

- 2.3** Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (tel que modifié au 1^{er} janvier 2020).

3. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

- 3.1** La Société Apporteuse souhaite, en lien avec l'agglomération de Grand Poitiers (le « Concédant »), transférer l'Activité à la Société Bénéficiaire afin de renforcer l'information du Concédant, sur les résultats et la rentabilité de l'Activité. En effet, l'exploitation de l'Activité (dont la durée prévue est jusqu'au 31 décembre 2038 et est en phase d'extension), par l'intermédiaire de la Société Bénéficiaire permettra au Concédant d'avoir accès aux informations financières détaillées concernant l'exploitation de l'Activité.

- 3.2** La présente opération a donc pour but de transmettre au profit de la Société Bénéficiaire, l'ensemble des éléments d'actif et de passif liés au Contrat.

4. COMPTES SERVANT DE BASE A L'APPORT

Pour établir les conditions de l'opération, il a été décidé d'utiliser les éléments d'actif et de passif relatifs à la branche d'activité apportée estimé au 31/12/2023.

Les comptes de la société Dalkia au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 février 2024 et figurent en **Annexe 4.**

Les comptes de la société GRAND POITIERS CHAUFFAGE URBAIN - POITIERS SAINT BENOIT BRUXEROLLES au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Président le 4 mars 2024 et figurent en **Annexe 4.**

5. EFFETS DE L'APPORT

5.1 Transmission universelle des éléments d'actif et de passif liés au Contrat

L'application du régime juridique des scissions visé à l'article 236-27 du Code de commerce emporte transmission universelle à la Société Bénéficiaire, sous les garanties ordinaires de fait et de droit de tous les éléments (actif et passif), droits, actions, contrats, biens et obligations de la Société Apporteuse relatifs au Contrat faisant l'objet de l'Apport, quand bien même ne seraient-ils pas expressément visés par le présent Traité d'Apport.

A la Date de Réalisation choisie d'un commun accord entre les Parties pour établir les conditions de l'Apport, l'actif et le passif de la Société Apporteuse au titre du Contrat consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

5.2 Rémunération de l'Apport - Augmentation du capital de la Société Bénéficiaire - Remise et droits des actions nouvelles à créer par la Société Bénéficiaire

- 5.2.1** Pour les besoins de la détermination de la rémunération de l'Apport il a été procédé à l'évaluation de la valeur réelle du Contrat et de la Société Bénéficiaire sur la base de la méthodologie figurant en **Annexe 5.2.1,**

- la valeur réelle du Contrat a été estimée, d'un commun accord entre les Parties, à 11. 394.837 euros, et
- la valeur réelle de la Société Bénéficiaire a été estimée, d'un commun accord entre les Parties, à 37.000 euros.

- 5.2.2** En contrepartie de l'Apport fait par la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire, la Société Bénéficiaire attribuera à la Société Apporteuse, à la Date de Réalisation :

- 6 300 nouvelles actions ordinaire ayant une valeur nominale de 10 euros chacune à créer par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de capital pour un montant de 63 000 euros.

5.2.3 Le capital de la Société Bénéficiaire sera ainsi porté à 100 000 euros.

5.2.4 Les actions nouvelles seront soumises aux dispositions des statuts de la Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse en aura la jouissance à compter de la Date de Réalisation. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions composant alors le capital de la Société Bénéficiaire à cette date.

5.2.5 La différence entre (i) la valeur nette comptable du Contrat apporté (égale à 63.000 euros et (ii) la valeur nominale totale des actions qui seront émises en contrepartie de l'Apport, (soit 63.000 euros), est égale 0 euro et il n'existe pas, par conséquent, de prime d'apport à inscrire au bilan de la Société Bénéficiaire.

5.3 Sort des dettes, droits et obligations de la Société Apporteuse pour le Contrat à apporter

5.3.1 La Société Bénéficiaire sera débitrice des créanciers de la Société Apporteuse dont la créance est attachée au Contrat à apporter et mise à sa charge selon les stipulations de l'article 7, sans solidarité de la Société Apporteuse.

5.3.2 La Société Bénéficiaire prendra en charge les engagements donnés par la Société Apporteuse et elle bénéficiera des engagements reçus par elle dans le cadre de l'exploitation du Contrat.

5.3.3 Il est précisé que tous les litiges en cours se rapportant au Contrat, dont une liste indicative et non exhaustive figure en **Annexe 5.3.3**, seront transférés à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation. La Société Bénéficiaire sera substituée dans tous les droits, actions et obligations de la Société Apporteuse au titre des litiges transférés.

5.4 Date d'effet de l'apport du point de vue comptable, fiscal et juridique

5.4.1 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, l'opération d'Apport prendra effet d'un point de vue juridique à la date de la décision de l'associé unique de la Société Bénéficiaire approuvant le traité d'apport ayant approuvé l'Apport (la « **Date de Réalisation** »).

5.4.2 Les Parties conviennent que la date d'effet comptable et fiscale de l'Apport sera fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

5.4.3 La Société Apporteuse transmettra tous les éléments relatifs au Contrat apporté à la Date de Réalisation, dans l'état où lesdits éléments se trouveront à cette date, conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce.

6. MODE D'EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS A TRANSMETTRE

6.1 Les actifs et passifs liés au Contrat sont comptabilisés à leur valeur nette comptable, l'opération impliquant des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (article 743-1).

6.2 La rémunération de l'Apport a été déterminée à partir de la valeur réelle du Contrat, d'une part, et de la Société Bénéficiaire, d'autre part, comme indiqué à l'**article 5.2 ci-dessus**.

7. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE

L'Apport inclut, sur la base du Bilan d'Apport, les éléments d'actif et passif suivants liés au Contrat :

7.1 Eléments d'Actif apportés

- 7.1.1 Les éléments d'actif pris en charge par la Société Bénéficiaire, relatifs au Contrat, sont, comme indiqué dans le Bilan d'Apport, les suivants, sans que cette liste ne soit limitative :

Immobilisations corporelles	28 754 642
Stocks	57 545
Créances clients	909 868
Créances Fiscales	127 539
Autres Créances	948 018
Subventions	2 532 682
Soit un total de	33 330 294

7.2 Eléments de Passif apportés

- 7.2.1 Les éléments de passif pris en charge par la Société Bénéficiaire, relatifs au Contrat, sont, comme indiqué dans le Bilan d'Apport, les suivants, sans que cette liste ne soit limitative :

Subventions d'équipement	10 900 043
Provision pour reconstitution des investissements	9 049 989
Provisions pour Risques et Charges	633 743
Compte courant	10 291 507
Dettes Fournisseurs	1 078 390
Dettes Fiscales	949 208
Autres dettes d'exploitation	364 414
Soit un total de	33 267 294

- 7.2.2 **Eléments de passif exclus de l'Apport** : conformément à la doctrine administrative BOI-IS-FUS-20-201, il est précisé que les dettes financières d'ensemble de la Société Apporteuse qui ne se rattachent pas directement au Contrat ou à un de ses éléments d'actif (emprunts généraux, soldes créditeurs bancaires, etc.) ne font pas partie du périmètre de l'Apport.

7.3 Actif Net à transmettre

Montant de l'actif transmis	33 330 294 EUR
Montant du passif transmis	33 267 294 EUR
L'Actif Net transmis	63 000 EUR

8. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE A TRANSMETTRE

8.1 Déclarations générales

- 8.1.1 La Société Apporteuse déclare :

- qu'elle n'a jamais été en état de faillite, de suspension provisoire des poursuites, de redressement ou de liquidation judiciaires ; et

- que les biens et droits apportés ne sont grevés d'aucune charge, garantie, hypothèque ou autres sûretés, nantissement ou inscription de privilège de vendeur comme indiqué dans l'état annexé aux présentes (**Annexe 8.1.1**).

8.2 Déclarations concernant les contrats intuitu personae

8.2.1 La Société Apporteuse déclare que, dans l'hypothèse où la transmission de certains contrats, droits ou obligations relatifs au Contrat dans le cadre de l'Apport, et en particulier des contrats clients dont une liste indicative et non exhaustive figure en **Annexe 8.2.1**, serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Apporteuse se chargera des démarches de demande d'obtention desdits accords et agréments et s'engage à en rendre compte à la Société Bénéficiaire, et agréments et s'engage à en rendre compte à la Société Bénéficiaire, tant la Société Apporteuse que la Société Bénéficiaire s'engageant en outre à procéder ou à faire procéder, le cas échéant, à tout avenant, modification, adaptation ou refonte qui serait utile ou nécessaire, observation fait que la transmission du Contrat dans le cadre de l'Apport a été expressément autorisée par la Communauté Urbaine du grand Poitiers suivant délibération en date du 15 mai 2024.

8.3 Les parties conviennent que, à l'exception des engagements expressément souscrits au présent **article 8**, la Société Apporteuse ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit à la Société Bénéficiaire au titre du Contrat, sans préjudice de l'**article 9** ci-dessous.

8.4 La Société Bénéficiaire déclare avoir reçu toute information utile concernant le Contrat apporté.

9. PROPRIETE – JOUISSANCE

9.1 La Société Bénéficiaire aura la pleine propriété des biens et sera titulaire des droits apportés dans le cadre de l'Apport dès la Date de Réalisation, telle que définie à l'**article 5.4.1** ci-dessus.

9.2 D'une manière générale, sous réserve des déclarations de l'**article 8** ci-dessus, la Société Bénéficiaire sera subrogée, purement et simplement, dans tous les droits, actions, contrats, obligations et engagements divers de la Société Apporteuse dans la mesure où ces derniers se rapportent au Contrat objet de l'Apport.

9.3 La Société Apporteuse aura la pleine propriété des actions de la Société Bénéficiaire émise en rémunération de l'Apport à la Date de Réalisation.

10. ENONCE DES CHARGES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

10.1 La Société Bénéficiaire aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter toutes actions judiciaires ou assurer la défense dans toutes actions judiciaires (dont une liste figure en **Annexe 5.3.3**) au lieu et place de la Société Apporteuse et relatives au Contrat et/ou aux droits et biens apportés. En outre, la Société Bénéficiaire sera substituée à la Société Apporteuse en qualité de défendeur ou de demandeur dans les litiges et actions judiciaires en cours et les menaces de litiges et actions judiciaires se rapportant aux éléments d'actif apportés ou au passif pris en charge et aura tous pouvoirs pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite des sentences, jugements ou transactions.

10.2 La Société Bénéficiaire exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés, assurances, conventions, engagements et contrats de toute nature liant la Société Apporteuse à des tiers au titre du Contrat et sera subrogée purement et simplement dans les droits et obligations de la Société Apporteuse qui en résultent. La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Apporteuse s'engageant, pour sa part, à entreprendre, en

temps utile, conformément aux déclarations de l'**article 8** ci-dessus, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

- 10.3** La Société Bénéficiaire sera débitrice des créanciers de la Société Apporteuse au titre du Contrat au lieu et place de celle-ci, sans solidarité entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers. Les créanciers des Parties dont la créance est antérieure à la publicité qui sera donnée à la présente convention pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations visées aux présentes.
- 10.4** La Société Bénéficiaire supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à la propriété des biens apportés.
- 10.5** La Société Bénéficiaire se conformera aux prescriptions légales et réglementaires gouvernant le Contrat et les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes les autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 10.6** La Société Bénéficiaire fera en outre son affaire de toutes les formalités et publicités relatives au transfert de tous biens ou droits compris dans l'Apport et dont le transfert ne deviendra opposable aux tiers qu'à la suite de ces formalités et publicités.
- 10.7** En sus des éléments de passif à prendre en charge, la Société Bénéficiaire assumera, à la Date de Réalisation, les engagements donnés par la Société Apporteuse au titre du Contrat. La liste indicative et non exhaustive des engagements hors bilan contractés par la Société Apporteuse au titre du Contrat figure en **Annexe 10.7**.
- 10.8** En contrepartie, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la Société Apporteuse au titre du Contrat, résultant des engagements reçus existants à la Date de Réalisation, et dont la liste indicative et non exhaustive figure en **Annexe 10.8**.
- 10.9** La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits apportés dans leur consistance et leur état à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Apporteuse, notamment pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations, quelle que soit la différence, ou toute autre cause.

11. CONDITION SUSPENSIVE

- 11.1** L'Apport est soumis à la réalisation de la condition suspensive suivante :

Approbation par l'associé unique de la Société Bénéficiaire de l'ensemble des stipulations du Traité d'Apport, y compris celles relatives à l'évaluation des apports et à leur rémunération.

- 11.2** L'Apport ne deviendra définitif qu'au jour de la réalisation de la condition suspensive stipulée ci-dessus (la "**Date de Réalisation**").
- 11.3** A défaut de réalisation de la condition suspensive énoncée ci-dessus le 30 septembre 2024 au plus tard, le Traité d'Apport sera considéré comme nul et non avenue, et il n'y aura lieu au paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

12. DECLARATIONS FISCALES

12.1 Régime fiscal général

- 12.1.1 La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire déclarent qu'elles sont toutes deux soumises à l'impôt sur les sociétés et sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au régime réel.
- 12.1.2 Les Sociétés s'engagent à respecter toutes les dispositions légales applicables relatives aux déclarations à effectuer pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toute autre taxe ou droit résultant de la réalisation de l'Apport dans le contexte exposé ci-après.
- 12.1.3 L'Apport n'empêche pas dissolution de la Société Apporteuse.

12.2 Dispositions fiscales relatives à l'impôt sur les sociétés

12.2.1 Date d'effet

Ainsi, qu'il résulte des clauses ci-avant, l'Apport prend effet, comptablement et fiscalement, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 la « Date d'Effet Fiscal ». De ce fait, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires réalisés à compter de la Date d'Effet Fiscal dans le cadre de l'exploitation du Contrat, seront englobés dans les résultats de la Société Bénéficiaire et imposés en même temps que ceux-ci.

12.2.2 Régime fiscal

Les Parties déclarent que la présente opération est soumise au régime de droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

De ce fait, toute plus-value ou moins-value constatée au titre de l'Apport devra être prise en compte dans la détermination par la Société Apporteuse du résultat fiscal de l'exercice au titre duquel l'Apport sera réalisé.

12.3 Dispositions fiscales relatives à l'impact au niveau du groupe d'intégration

- 12.3.1 Les parties sont intégrées fiscalement au même groupe d'intégration fiscale (groupe EDF). Conformément à l'article 223F du Code Général des Impôts, les plus et moins-values dégagées lors de la cession ou apport d'immobilisations dans le cadre d'un apport partiel d'actifs à l'intérieur d'un groupe intégré sont neutralisées (c'est-à-dire non taxées) pour la détermination du résultat d'ensemble¹ dès lors que la rémunération des apports est calculée sur la base des valeurs réelles (sauf application de la tolérance permettant de calculer le rapport d'échange sur la base des valeurs comptables) ;
- 12.3.2 En outre, un état des plus ou moins-values réalisées par les sociétés du groupe à l'occasion de la cession d'éléments d'actif immobilisé à d'autres sociétés du groupe neutralisées pour la détermination du résultat d'ensemble doit être fait (état 2058 PV-SD). Cet état sera préparé et joint chaque année à la déclaration du résultat d'ensemble.

12.4 TVA

- 12.4.1 En application de l'article 257 bis du CGI, les livraisons de biens et les prestations de services, réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, sont dispensées de celle-ci dans le cadre d'une transmission à titre

¹ BOI-IS-FUS-30-20 n°210

onéreux, ou sous forme d'apport, d'une universalité totale ou partielle de biens.

- 12.4.2 Conformément aux exigences de l'article 287-5-c du CGI, le montant total hors taxes de la transmission sera reporté sur les déclarations de chiffre d'affaires de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire, en ligne 05 « Autres opérations non imposables ».

12.5 Droits d'Enregistrement

Conformément aux dispositions des articles 816 et 817 du CGI, l'Apport sera enregistré gratuitement.

12.6 Autres taxes

- 12.6.1 De façon générale, la Société Bénéficiaire se substituera de plein droit à la Société Apporteuse pour toutes impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre du présent Apport.
- 12.6.2 La Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse feront, dès la réalisation définitive du présent Apport, leur affaire de la production de toutes déclarations leur incombant et du paiement des impôts et taxes attachées.

13. STIPULATIONS DIVERSES

13.1 Pouvoirs pour les formalités

- 13.1.1 Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de l'apport et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.
- 13.1.2 Les Parties s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

13.2 Frais et droits

Les frais, droits et honoraires occasionnés par la négociation et la préparation de l'Apport seront supportés par la Société Apporteuse.

13.3 Election de domicile

Pour l'exécution du présent Traité d'Apport et ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif.

13.4 Droit applicable

Le Traité d'Apport est soumis, et devra être interprété et exécuté conformément, au droit français, à l'exclusion de l'application des règles de conflits de lois qui seraient susceptibles de donner lieu à l'application d'un droit étranger. Tous différends relatifs au Traité d'Apport ou à son interprétation ou application seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille Métropole.


Le 25/07/24

DALKIA

Sylvie JEHANNO

GRAND POITIERS CHAUFFAGE URBAIN - POITIERS SAINT BENOIT BRUXEROLLES

Société Bénéficiaire

Eric DEVILLIERS



 . Le 25/07/24

Liste des Annexes

<u>Annexe 4</u>	Comptes 2023
<u>Annexe 5.2.1</u>	Méthodologie d'évaluation de la valeur réelle du Contrat et de la Société Bénéficiaire
<u>Annexe 5.3.3</u>	Litiges en cours relatifs au Contrat
<u>Annexe 8.1.1</u>	Etat des privilèges et nantissement de la Société Apporteuse en date du 20 juin 2024
<u>Annexe 8.2.1</u>	Contrats clients apportés
<u>Annexe 10.7</u>	Liste des engagements hors bilan donnés apportés
<u>Annexe 10.8</u>	Liste des engagements hors bilan reçus apportés

Annexe 4

ETATS FINANCIERS

SOCIETE VALMY DEFENSE 99 - SVD 99

Société par actions simplifiée

33 place des Corolles Tour Europe 92400 COURBEVOIE

31/12/2023

Sommaire

COMPTES ANNUELS.....	3
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite).....	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
Notes préliminaires.....	9
Rappel de l'activité.....	9
Faits caractéristiques.....	9
Règles et méthodes comptables.....	9
Autres éléments d'information.....	10
Créances.....	10
Identité de la société consolidante et tête de Groupe de l'Intégration fiscale.....	10
Transactions avec les parties liées.....	10
Evénements post-clôture significatifs.....	10
Etats des échéances des créances et des dettes.....	12
Variation des capitaux propres.....	13
Répartition de l'impôt sur les bénéfices.....	14
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	15
Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices.....	16

COMPTES ANNUELS

SOCIETE VALMY DEFENSE 99 - SVD 99

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	0	0	0	0
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	0	0	0	0
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	37 055		37 055	36 440
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	37 055	0	37 055	36 440
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités	0	0	0	0
Charges constatées d'avance				
Total Actif Circulant (III)	37 055	0	37 055	36 440
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	37 055	0	37 055	36 440

Bilan passif

BILAN-PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	dont versé : 37 000	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence :		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
TOTAL Réserves		0	0
Report à nouveau		-560	-498
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		600	-62
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		37 041	36 440
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		0	0
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières		0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		14	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL Dettes d'exploitation		14	0
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (IV)		14	0
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		37 055	36 440

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023			31/12/2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets	0	0	0	0
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)			0	0
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (dont droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			275	70
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			275	70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-275	-70
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			889	9
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			889	9
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			0	0
RÉSULTAT FINANCIER			889	9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			614	-61

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	14	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	889	9
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	289	71
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	600	-62

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

SOCIETE VALMY DEFENSE 99 - SVD 99

Notes préliminaires

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 37 054,66 € et le résultat s'élève à 600,35 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. L'annexe comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Ces comptes annuels ont été établis le 7 mai 2024 par le Dirigeant de l'entreprise.

Rappel de l'activité

SOCIETE VALMY DEFENSE 99 - SVD 99 est une Société par actions simplifiée dont le capital est de 37 000,00 € (divisé en 3 700 actions de 10,00 euros), domiciliée au 33 place des Corolles Tour Europe 92400 COURBEVOIE.

Elle a pour activité la conception, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergies, la fourniture de vapeur et la gestion d'utilités industrielle comprenant l'exploitation et la maintenance des utilités, l'approvisionnement en combustibles des installations de production de vapeur et des travaux d'optimisation énergétique et environnementale pour les sites industriels qu'elle qu'en soit la nature appartenant à tout tiers public ou privé.

Faits caractéristiques

Il n'y a pas de faits caractéristiques sur 2023.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement N°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général et aux autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement d'estimation ou de présentation n'est intervenu pendant l'exercice.

Autres éléments d'information

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la solvabilité du créancier induit un risque de non recouvrabilité. Lorsque l'ancienneté de la créance s'explique par l'existence d'un litige, une provision pour risque est comptabilisée au passif du bilan.

Identité de la société consolidante et tête de Groupe de l'intégration fiscale

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF.

Depuis le 1er janvier 2015, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la mère est EDF SA (régime prévu aux articles 223.A et suivants du CGI).

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
EDF SA - 22 Avenue de Wagram 75008 PARIS	SA	2 084 365 041	100%

Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives réalisées par la société avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Evénements post-clôture significatifs

Néant.

Compléments d'informations relatives à l'annexe

SOCIETE VALMY DEFENSE 99 - SVD 99

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immos financières						
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			0	0	0	
Clients douteux ou litigieux						
Autres créances clients						
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
	Impôts sur les bénéfices					
Etat et autres collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée	83	83			
	Autres impôts					
	Etat - divers					
Groupes et associés			36 972	36 972		
Débiteurs divers						
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			37 055	37 055	0	
Charges constatées d'avance						
TOTAL DES CREANCES			37 055	37 055	0	
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
	Impôts sur les bénéfices	14	14			
Etat et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée					
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés						
Autres dettes						
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES			14	14	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distrib. Dividendes	Affectation résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission, de fusion...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-498				-62		-560
Résultat de l'exercice	-62	600	-62				601
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 440	600	-62	0	-62	0	37 040

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant	614	14	600
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	614	14	600

Informations complémentaires

SOCIETE VALMY DEFENSE 99 - SVD 99

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Etabli en Euros					
Nature des indications	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social				37 000	37 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes				3 700	3 700
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Résultat avant impôts et charges calculées				-62	614
c) Impôt sur les bénéfices					14
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions					
f) Résultat après impôts et charges calculées				-62	600
g) Résultat distribué au titre de l'exercice					
III. Résultat par action					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées					
b) Résultat après impôts et charges calculées					
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action					
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés					
b) Montant de la masse salariale de l'exercice					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...)					



Société Anonyme au capital de 220 047 504 €
Siège social : PANORAMA, 204, rue Sadi Carnot - 59350 SAINT-ANDRE
456 500 537 RCS Lille Métropole

ETATS FINANCIERS DALKIA SA DU 31 12 2023

- 1- BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2023
- 2- COMPTES DE RESULTATS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2023
- 3- ANNEXE COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2023
- 4- SITUATION DE L'ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE
- 5- TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31 DECEMBRE 2023
- 6- TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 7- TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

BILANS COMPARÉS AU 31 DECEMBRE 2023

(en milliers d'euros)

ACTIF	Montant Brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche				
Brevets et logiciels	377 432	245 814	131 618	120 000
Fonds commercial	20 060	15 209	4 851	5 060
Autres immobilisations incorporelles	27 675		27 675	41 612
Immobilisations corporelles				
Terrains	297		297	387
Constructions	16 436	9 708	6 728	5 487
Autres Installations techniques	962 399	516 592	445 807	452 906
Autres Immobilisations corporelles	44 416	23 910	20 506	19 285
Immobilisations corporelles en cours	58 066		58 066	55 180
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	483 874	170 151	313 723	313 259
Créances rattachées à des participations	764 408	43 312	721 096	698 849
Autres titres immobilisés	2 042	165	1 877	1 876
Prêts	664		664	813
Autres	2 952		2 952	5 349
Total I	2 760 721	1 024 861	1 735 860	1 720 068
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	81 221	14	81 207	72 400
En-cours de production	248 774		248 774	176 902
Marchandises	4 684	68	4 616	4 959
Avances et acomptes versés sur commandes	2 876		2 876	2 787
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	909 042	6 059	902 983	1 071 098
Autres créances	1 275 295	243 609	1 031 686	1 298 827
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 804		8 804	15 588
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	39 039		39 039	32 602
Total II	2 569 735	249 750	2 319 985	2 675 163
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Ecarts de conversion actif (IV)	3 314		3 314	1 983
Total général (I + II + III + IV)	5 333 770	1 274 611	4 059 159	4 397 214

BILANS COMPARÉS AU 31 DECEMBRE 2023

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/23	31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital	220 048	220 048
Primes d'émission, fusion	37 782	37 782
Ecart de réévaluation	45	45
Réserves		
Réserve légale	22 108	22 108
Réserves réglementées	1	1
Autres	51 357	51 357
Report à nouveau	-116 623	0
Acompte sur dividendes		
Résultat de l'exercice	-8 343	-116 623
Situation nette	208 375	214 718
Subventions d'investissements	96 145	96 696
Provisions réglementées	35 244	40 737
Total I	337 764	352 151
Avances conditionnées	86	75
Total II	86	75
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques	83 840	73 264
Provision pour charges	98 651	101 162
Total III	182 491	174 426
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 846	28 155
Emprunts et dettes financières diverses	1 901 343	2 229 066
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	46 447	40 088
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 318	780 567
Dettes fiscales et sociales	426 687	397 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 044	32 948
Autres dettes	176 407	174 589
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	262 006	182 799
Total IV	3 536 098	3 865 475
Ecart de conversion passif V	2 720	5 087
Total général (I + II + III + IV + V)	4 059 159	4 397 214

COMPTES DE RESULTATS COMPARES

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	0	51
Produits de services	3 251 272	3 276 635
Sous-total A - Montant du chiffre d'affaires	3 251 272	3 276 686
Production stockée	70 367	38 339
Production immobilisée	7 351	7 917
Subvention d'exploitation	5 169	4 838
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	25 964	23 170
Autres produits	143 907	137 448
Sous-total B	252 758	211 712
Total I (A + B)	3 504 030	3 488 398
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 052 351	1 325 876
Variation des stocks	-8 582	-28 991
Autres achats et charges externes	1 593 450	1 456 292
Impôts, taxes et versements assimilés	36 579	34 850
Salaires et traitements	523 572	471 040
Charges sociales	222 642	199 392
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : (amortissements)	88 195	82 810
Sur actif circulant : (provisions)	1 852	715
Pour risques et charges : (provisions)	13 457	15 592
Autres charges	14 482	27 187
Total II	3 537 998	3 584 763
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-33 968	-96 365
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	46 255	57 479
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	323	1 496
Produits financiers		
Produits financiers de participation	46 386	44 433
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	55 464	53 054
Autres intérêts et produits assimilés	32 056	5 694
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 654	19 040
Différences positives de change	901	95
Produits nets sur cessions VMP		
Total V	151 461	122 316
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	91 017	124 572
Intérêts et charges assimilées	74 889	56 442
Différences négatives de change	932	439
Total VI	166 838	181 453
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-15 377	-59 137
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	-3 414	-99 519
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 281	4 163
Sur opérations en capital	6 719	7 541
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 646	20 017
Total VII	39 646	31 721
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 389	10 355
Sur opérations en capital	15 690	27 944
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	15 502	10 504
Total VIII	44 581	48 803
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-4 935	-17 082
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (IX)	0	0
Impôt sur les bénéfices (X)	-6	22
Total des produits (I + III + V + VII)	3 741 391	3 699 914
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 749 734	3 816 537
RESULTAT	-8 343	-116 623

Dalkia S.A

Au capital de 220 047 504 euros
PANORAMA – 204, rue Sadi Carnot
59 350 Saint André lez Lille
Siren : 456 500 537

La présente annexe fait partie des comptes sociaux : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Ces derniers ont été arrêtés le 13 février 2024 par le Conseil d'Administration de la société.

Au 31 décembre 2023 :

Le total du bilan avant répartition du résultat de l'exercice s'élève à : **4 059 158 923 €**

Le compte de résultat dégage une perte de : **- 8 342 859 €**

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. L'exercice précédent avait également une période de 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Règlement ANC N°2014-03 et autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice 2023

L'année 2023 a été marquée par un contexte géopolitique tendu (poursuite du conflit en Ukraine, conflit Israël/Hamas), la poursuite du contexte inflationniste ainsi que la hausse des taux d'intérêt. Ces événements ont impacté les activités de la Société et le groupe auquel elle appartient, notamment en rendant les évolutions des prix du marché des énergies plus difficilement prévisibles. Ainsi, le cours du PEG (point d'échange de gaz) moyen sur l'année est proche de celui constatée en 2021 mais reste supérieur aux cours constatés en 2020.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont maintenu, d'une part, les dispositifs en vigueur pour protéger les consommateurs (boucliers tarifaires, amortisseurs) et d'autre part, les demandes de restrictions pour assurer la sécurité énergétique du pays (plan de sobriété, diminution des volumes de gaz). La société a continué de s'adapter à ces dispositions avec beaucoup de réactivité vis-à-vis de ses clients.

Ces retournements de prix ont entraîné une amélioration du BFR et une diminution significative de l'endettement court terme de la société.

Mécaniquement, l'augmentation des taux de financement a dégradé notre résultat financier sur l'exercice.

Le gouvernement a instauré depuis l'été 2022, une CRIM (Contribution Rente Intermarginale Marché) qui vient plafonner la marge réalisée sur la vente d'électricité sur le marché. Cette contribution est de 4,6 M€ sur l'exercice.

Le décret n° 2022-1430 du 14 novembre 2022 (modifiant le décret initial n°2022-514 du 09 Avril 2022) relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel (ci-après « aide bouclier tarifaire ») a instauré une mesure d'aide au bénéfice de certaines personnes physiques, destinée à limiter les conséquences de l'augmentation des prix du gaz naturel sur leur facture de chauffage et d'eau chaude sanitaire, pour la période du 1er Juillet au 31 Décembre 2022. L'aide bouclier tarifaire est versée par l'intermédiaire des entreprises fournissant du gaz naturel titulaires de l'autorisation de fourniture prévue à l'énergie, des exploitants des installations de chauffage collectif ou des gestionnaires de réseaux de chaleur urbains.

Ces entreprises présentent une demande, pour le compte et au bénéfice des personnes physiques et doivent reverser les sommes perçues, au titre et pour le bénéfice de ces mêmes personnes physiques, à leurs clients visés aux articles 2 et 10 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022, au plus tard 30 jours après les avoirs reçus.

Dans la cadre de cette mesure, nous avons demandé à l'ASP pour nos clients un montant de 131 599 K€ que nous avons rétrocédé sous forme d'avoirs à nos clients venant en déduction des factures de consommation d'énergies.

De même selon le décret n°2022-1762 du 30 décembre 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel (ci-après « aide bouclier tarifaire ») a instauré une mesure d'aide au bénéfice de certaines personnes physiques, destinée à limiter les conséquences de l'augmentation des prix du gaz naturel sur leur facture de chauffage et d'eau chaude sanitaire, pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023.

Dans la cadre de cette mesure, nous avons demandé à l'ASP pour nos clients un montant de 58 944 K€ pour le premier semestre 2023, que nous avons rétrocédé sous forme d'avoirs à nos clients venant en déduction des factures de consommation d'énergies.

De même selon le décret n°2022-1763 et n°2022-1764 du 30 décembre 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix de l'électricité (ci-après « aide bouclier tarifaire ») a instauré une mesure d'aide au bénéfice de certaines personnes physiques, destinée à limiter les conséquences de l'augmentation des prix de l'électricité sur leur facture de chauffage et d'eau chaude sanitaire, pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023.

Dans le cadre de cette mesure, nous avons aussi demandé à l'ASP pour nos clients concernant la période du 2^{ème} semestre 2022 et 1^{er} semestre 2023 un montant de 910 K€ que nous avons rétrocédé sous forme d'avoirs à nos clients venant en déduction des factures de consommation d'énergies pour le bouclier sur l'électricité.

DALKIA a au cours de l'exercice procédé à l'acquisition de titres, apport en capital ou à la cession, fusion de sociétés.

Les principales opérations sont rappelées ci-après :

- Apport en capital pour recapitalisation de la filiale ELYDE ;
- Apport en capital pour deux filiales portant de nouveaux contrats de délégation de services publics
- Fusion de notre Filiale SAMEX
- Liquidation d'une de nos participations en Bulgarie
- TUP de la filiale BED
- Création de 15 sociétés en France pour porter des contrats ;

A - ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX COMPTES DE BILAN**1. BILAN - ACTIF****1.1. Variation des immobilisations brutes**

La variation des immobilisations brutes inscrites à l'actif se présente comme suit :

(Milliers d'euros)

	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations et virement de poste à poste		Diminutions	Valeurs brutes à la clôture
Imm. Incorporelles	394.401	30.797 (1)		31	425.167
Imm. Corporelles	1.041.056	121.452 (2)		80.894	1.081.614
Imm. Financières	1.236.371	133.561 (3)		115.992 (3)	1.253.940
Total	2.671.828	285.810		196.917	2.760.721

- (1) Les principaux éléments d'augmentation des Immobilisations incorporelles correspondent aux nouveaux projets informatiques.
- (2) Les éléments de cette augmentation sont pour l'essentiel des investissements sur des réseaux de chaleur, Géothermie, sites industriels clients....
- (3) La variation de l'année 2023 correspond principalement à l'attribution de prêts à long terme aux filiales à hauteur de 123,2 millions d'euros, l'apport en capital à diverses filiales pour 7,8 millions d'euros, le remboursement partiel du capital des prêts pour un montant de 108,2 millions d'euros.

1.2. Immobilisations incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les Immobilisations incorporelles sont enregistrées conformément aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10 / 2003-07 :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, dans des conditions ordinaires ;
- à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle est constitué des éléments suivants :

- son prix d'achat,
- tous les coûts directement attribuables (frais accessoires)

Elles sont principalement composées :

- D'éléments acquis de fonds de commerce qui sont amortis sur une durée qui varie de 15 à 40 ans ;
- De logiciels, amortis en règle générale sur 12 mois prorata temporis, ou sur leur durée d'utilisation pour les investissements importants, et de licences amorties entre 3 et 10 ans.

1.3. Immobilisations corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées conformément aux règlements CRC 2004-06 et 2002-10 / 2003-07 :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, dans des conditions ordinaires ;
- à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué des éléments suivants :

- son prix d'achat,
- tous les coûts directement attribuables (frais accessoires)

Elles sont composées des immobilisations du domaine privé et des immobilisations du domaine concédé.

Les immobilisations en cours représentent des acomptes et des situations de travaux relatifs à des opérations importantes non achevées à la date de la clôture et qui seront transférées aux comptes d'immobilisations après leur achèvement.

1.3.1 Immobilisations du domaine privé

Les immobilisations du domaine privé sont amorties en fonction de leur durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, et selon les durées d'utilité estimées suivantes :

- Constructions.....10 à 40 ans
- Agencements et Aménagements des Constructions..... 10 ans
- Installations Techniques.....Durée de vie du matériel
- Matériel et outillage.....5 ans
- Autres Immobilisations Corporelles.....4 à 12 ans

1.3.2 Immobilisations du domaine concédé

La Société gère en tant que délégataire de service public des installations financées selon le cas, par les collectivités locales ou par elle-même. A ce titre, seules les installations qu'elle a financées figurent à l'actif du bilan, en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations devront être remises gratuitement et en état de fonctionnement à l'autorité concédante à l'issue du contrat de concession.

Parmi les immobilisations du domaine concédé, seules les immobilisations dites renouvelables - c'est à dire devant être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession - font l'objet d'un amortissement industriel en fonction de leur durée d'utilité.

Un amortissement financier appelé « Provision pour Reconstitution des Capitaux Investis ou PRCI » est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé - renouvelables ou non - afin d'amortir sur la durée du contrat le coût de financement du bien à l'origine et des extensions. Cet amortissement financier est inscrit au passif.

1.4. Mouvements des amortissements

(Milliers d'euros)

	Amortissements à l'ouverture	Dotations et apport	Reprises	Amortissements à la clôture
Immo. incorporelles	218.961	33.344	7	252.298
Immo. corporelles	506.863	54.893	12.457	549.299
Total	725.824	88.237	12.464	801.597

1.5. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

La valeur brute comptable des titres de participation est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la société. La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition des titres de participation.

1.5.1 *Suivi de la valeur des Immobilisations financières*

L'évaluation de la valeur nette comptable d'un actif est effectuée dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elle pourrait être supérieure à sa valeur d'usage. Cette valeur est déterminée en fonction de critères fondés sur la nature de l'actif, son utilité pour la société, sa rentabilité et sa capacité à générer des flux de trésorerie futurs suffisants pour couvrir sa valeur comptable. Ces flux futurs de trésorerie sont estimés à partir des prévisions établies par le management en charge de la gestion de l'actif, dans le cadre d'une procédure budgétaire habituelle pour l'exercice en cours, et le cas échéant, d'un plan long terme pour les 4 années suivantes. Dans ce cadre, Dalkia peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur d'usage de l'actif.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Dans le cas où la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'usage, une provision est constituée pour la différence.

1.5.2 *Les créances rattachées à des participations*

Elles se rapportent à des opérations correspondant à des contrats de prêts à l'exclusion des conventions de comptes courants conclues avec des sociétés dont Dalkia détient directement une part du capital.

1.6. Stocks

Plusieurs filiales de Dalkia gèrent l'ensemble des achats et des stocks de combustibles (gaz, fioul, biomasse) sur le plan national et refacturent à chacune des sociétés du groupe le montant de leurs consommations. Il n'y a pas, de ce fait, de stock de combustibles significatif à l'actif du bilan de Dalkia.

Les stocks sont essentiellement constitués par les pièces de rechange des installations ; et le cas échéant, par les en-cours de production.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les stocks et en-cours sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux dans des conditions ordinaires (approvisionnements et marchandises) ;
- à leur coût de production, pour les biens produits (produits et en-cours) ;
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit, par voie d'échange et reçus à titre d'apport en nature.

Le stock de pièces de rechange est valorisé selon la méthode FIFO. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

1.6.1 Stocks CO2

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat sont comptabilisés dans un compte de stock à leur coût d'acquisition lorsque les quotas sont acquis ou pour une valeur nulle lorsque les quotas sont alloués. La méthode de valorisation est le CUMP. Le stock au 31/12/2023 s'élève à 1.382 milliers d'euros.

1.6.2 Stocks CEE

Les certificats délivrés par l'Etat (Pôle National des CEE (PNCEE)) sont comptabilisés dans un compte de stock à leur coût d'acquisition lorsque les quotas sont acquis ou à leur coût de production lors des dépôts des dossiers au Pôle.

Compte tenu de son modèle économique, la société a appliqué le modèle dit d'« économie d'énergie » conformément à l'article 616-2 du PCG. Les certificats destinés à couvrir les obligations d'économies d'énergie, sont distingués de ceux destinés à couvrir les obligations futures. Entre le début de la période d'obligation et la date de restitution, les certificats d'économies d'énergie sont identifiés en engagement matière. Ils démontrent la preuve de la conformité de l'entreprise à ses obligations de restitution de certificats d'économies d'énergie.

Les certificats d'économies d'énergie sont comptabilisés dans un compte de stock à leur coût d'acquisition lorsque les certificats sont acquis ou à leur coût de production.

La méthode de valorisation est le CUMP. Le stock brut au 31/12/2023 s'élève à 75.570 milliers d'euros.

Les obligations d'économie d'énergie sont largement couvertes par Dalkia, tant sur l'obligation liée aux CEE classiques, que l'obligation liée aux CEE précarités.

1.6.3 Stocks des en cours de production

Les encours de production de biens et de services comprennent les travaux en cours de réalisation. La méthode retenue est la constatation de la marge à l'achèvement. De ce fait, la facturation émise au titre des chantiers en cours figure en produits constatés d'avance, les déboursés sur ces mêmes opérations étant inscrits en travaux en cours. La valorisation des travaux en cours comporte le coût des pièces et fournitures mises en œuvre, ainsi que les frais directs de chantiers et les frais généraux correspondants. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur des encours de production ils font alors l'objet d'une estimation au regard de leur valeur recouvrable et, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

1.7. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la solvabilité du créancier induit un risque de non-recouvrabilité. Lorsque l'ancienneté de la créance s'explique par l'existence d'un litige, une provision pour risque est comptabilisée au passif du bilan.

Les produits à recevoir comprennent essentiellement des livraisons de chaleur ou d'électricité et des travaux terminés non encore facturés.

1.8. Charges constatées d'avance

Ces charges correspondent en grande partie aux dépenses engagées par la société pour faire face aux sinistres survenus sur les exploitations et qui seront prises en charge par les compagnies d'assurance concernées.

2. BILAN - PASSIF**2.1. Capital social**

Le capital social est composé de 13.752.969 actions de 16 euros.

Le montant de la réserve spéciale de la réévaluation constituée en 1976 puis incorporée au capital s'élève à 6,7 millions d'euros.

2.2. Variation des capitaux propres

(Milliers d'euros)

• Du 31/12/2022 au 31/12/2023

En Milliers d'euros	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Capital social	220.048			220.048
Primes liées au capital	37.782			37.782
Ecart de réévaluation	45			45
Réserve légale	22.108			22.108
Réserves	51.358			51.358
Report à nouveau (1)	-	(116.623)		(116.623)
Résultat de l'exercice (1)	(116.623)	(8.343)	(116.623)	(8.343)
Subventions d'invest. Nettes (2)	96.697	617	1 169	96.145
Provisions réglementées (3)	40.737		5.493	35.244
Total	352 152	(124.349)	(109.961)	337.764

(1) Selon l'affectation de résultat 2022**(2) Subventions**

Les subventions d'investissements reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont rapportées au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien financé. L'augmentation de 617 K€ est la résultante de l'augmentation des subventions brutes pour 4.738 K€ et l'étalement des subventions en résultat de 4.121 K€.

(3) Reprise annuelle de provision pour amortissement dérogatoire**2.3. Provisions**

(Milliers d'euros)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations et apports de l'exercice	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	40.737		5.493		35.244
Prov. spéciale de réévaluation	-		-		-
TOTAL I	40.737	-	5.493		35.244

Prov. pour risques et charges				
Provisions pour risques :				
- Maintenance Cogénérations (i)	2.093	555	-	2.648
- Sinistres (ii)	25.104	8.801	7.723	26.182
- Litiges et divers (iii)-(iv)	46.067	22.848	13.905	55.010
Total provisions pour risques	73.264	32.204	21.628	83.840
Provisions pour charges :				
- Dettes fiscales latentes	1.426	2.190	461	3.155
- Garantie totale(v)	17.783	44	4.817	13.010
- PRCI (vi)	81.953	12.036	11.504	82.485
Total provisions pour charges	101.162	14.270	16.782	98.650
TOTAL II	174.426	46.474	38.410	182.490
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles	8.764		39	8.725
Immobilisations corporelles	945		34	911
Immobilisations financières	216.226	6.657	9.255	213.628
Stocks	14	68		82
Clients	5.570	1.090	601	6.059
Autres créances	182.518	68.768	7.678	243.608
TOTAL III	414.037	76.583	17.607	473.013
TOTAL GENERAL	629.200	123.057	61.510	690.747
Dotations et reprises				
- d'exploitation		15.309	15.210	
- financières		91.017	28.158	
- exceptionnelles		15.502	18.142	-
Restructuration				
- Fusion / Tup		1.230		

2.3.1 Provisions pour risques et charges

(i) Provisions pour Maintenance Cogénérations

Dans le cadre de ses obligations contractuelles en matière de fournitures d'électricité et de vapeur, la société doit assurer la maintenance des équipements de cogénération.

A cet effet pour une partie de ses installations, elle porte au passif du bilan une provision pour risque destinée à couvrir les coûts de maintenance et notamment le coût des révisions périodiques inscrites dans les plans de maintenance des constructeurs.

(ii) Provisions pour sinistres

Les sinistres survenant sur les exploitations gérées par notre société sont pour la plupart couverts par les polices d'assurance souscrites à cet effet. La part non couverte correspondant en général aux franchises ou à des contentieux en cours sur des sinistres pour lesquels la responsabilité n'est pas définitivement établie fait l'objet de provisions ajustées à chaque clôture en fonction de l'évolution des dossiers

(iii) Provisions pour litiges et contentieux

La politique en matière de provisionnement des litiges et des contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui leur sont associées. Les provisions pour risques correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

(iv) Provisions pour perte à terminaison

Les contrats dégageant une perte finale probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable.

(v) Provisions pour Garantie Totale

La garantie totale, dénommée P3 par la profession, couvre l'engagement pris vis-à-vis du client d'assurer le renouvellement et le maintien en état des installations définies au contrat pendant toute sa durée.

(vi) Provisions liées aux contrats de concession

Pour les contrats de concession, la société procède à un amortissement financier (appelé encore amortissement de caducité), il est calculé sur la durée du contrat, pour les immobilisations du domaine concédé qui figurent à l'actif du bilan (investissement d'origine et extensions).

2.3.2 Reclassement des reprises sur provisions sur filiales

Afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant et le résultat exceptionnel, la société a reclassé en exceptionnel une reprise de provision sur titres (provision dotée à l'origine en financier) des sociétés liquidées. Le reclassement s'élève à 1.899 milliers d'euros.

Elle a également porté en résultat exceptionnel une reprise de provision sur PRCI (provision dotée à l'origine en financier) d'un montant de 11,5 millions d'euros suite à la reprise de biens concédés.

2.4. Produits constatés d'avance

Ils correspondent essentiellement à :

- la facturation au titre des chantiers en cours
- des droits de raccordement facturés aux abonnés et répartis sur la durée restant à courir du contrat de concession.

3. Autres éléments**3.1. Produits à recevoir et charges à payer**

Des produits à recevoir et des charges à payer ont été enregistrés dans les postes suivants :

(Milliers d'euros)

	Montant
Produits à recevoir	
Créances rattachées à des participations	2.461
Autres immobilisations financières	31
Créances clients et comptes rattachés	425.929
Autres créances	70.305
Total	498.726
Charges à payer	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.100
Emprunts et dettes financières divers	14.632
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	434.960
Dettes fiscales et sociales	191.958
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	8.454
Autres dettes	85.777
Total	736.881

3.2. Etat des échéances des créances et des dettes**3.2.1 Créances**

(Milliers d'euros)

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	764.408	88.690	675.718
Prêts	663	36	627
Autres immobilisations financières	2.952	-	2.952
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	2.876	2.876	
Créances clients et comptes rattachés	909.042	909.042	
Autres créances	1.275.295	1.275.295	
Sous-total	2.955.236	2.275.939	679.297
Charges constatées d'avance	39.039	38.837	202
Total des créances	2.994.275	2.314.776	679.499

3.2.2 Dettes

(Milliers d'euros)

	Montant Brut	Dont à un an	Dont de un à 5 ans	Dont à Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	33.846	27.960	2.373	3.513
Emprunts et dettes financières diverses	1.668.965	399.388	518.822	750.755
Avances et acomptes reçus sur commandes	46.447	46.447		
Fournisseurs et comptes rattachés	665.318	665.318		
Autres dettes (y compris les comptes courants)	859.516	859.516		
Sous-total	3.274.092	1.998.629	521.195	754.268
Produits constatés d'avance	262.006	245.366	9.839	6.801
Total des dettes	3.536.098	2.243.995	531.034	761.069

B - ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**1. Ventilation du Chiffre d'affaires**

(Milliers d'euros)

Secteur d'activité	31 12 2023 - K€	31 12 2022 - K€	Variation - K€
Ventes d'exploitation	2 462 476	2 563 828	(101 352)
Ventes Travaux	607 377	582 875	24 502
Autres activités	181 419	129 983	51 436
Chiffres d'affaires Nets	3 251 272	3 276 686	(25 414)

2. Ventilation du résultat exceptionnel

(Milliers d'euros)

Nature des charges	2023
VNC des immobilisations corporelles cédées ou reprises	12.368
Charges et Provisions sur coûts de départ	10.455
Provisions sur sinistres	8.801
Provisions sur contrôles en cours	4.153
Charges exceptionnelles sur filiales cédées, liquidées et fusionnées	3.027
Pénalités de Marchés	1.842
Autres charges exceptionnelles	3.935
Total	44.581
Nature des produits	
Produits exceptionnels sur Immobilisations cédées ou reprises	12.073
Reprise provisions sinistres	7.723
Reprise d'amortissements dérogatoires	5.493
Reprise quote part de subvention d'investissement	4.121
Reprise de provisions sur coûts de départ	1.570
Produit exceptionnel perçu sur filiale étrangère	1.104
Produits exceptionnels sur filiales cédées, liquidées et fusionnées	75
Autres produits exceptionnels	7.487
Total	39.646
Résultat exceptionnel (perte)	- 4.935

3. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Milliers d'euros)

Nature du résultat	Exercice 2023			2022
	Avant impôt	Impôt	Après Impôt	Après Impôt
Résultat courant	(3.414)		(3.414)	(67.470)
Résultat exceptionnel	(4.935)	(261)	(5.196)	(17.082)
Participation des salariés	-		-	-
Crédits d'impôt		267	267	329
Total	(8.349)	6	(8.343)	(84.223)

C - AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Engagements financiers

(Milliers d'euros)

	2023	2022
Engagements donnés		
Garantie solidaire	806.667	730.647
Engagements retraite (1)	169.549	159.773
Paiements minimaux futurs sur contrats Location simple -Preneur	166.974	151.891
Avals et cautions donnés	78.916	129.248
Garanties données dans le cadre de protocoles de cession	228.141	225.057
Cautions de contre garantie	480.217	280.220
Engagement acquisition actifs financiers	0	0
Garanties de passif	16.000	16.000
Paiements minimaux futurs sur contrats location financement	0	0
Autres	64.764	60.701
Total	2.011.228	1.753.537

Engagements reçus		
Lignes de crédit	550.000	250.000
Garantie reçue d'EDF relative aux opérations de financement	6.300	6.250
Avals et cautions reçus des fournisseurs	12.639	15.289
Quotas de CO2 (2)	2.200	1.020
Engagements pris par les clients sur les financements qui leur ont été consentis	2.008	2.008
Total	573.147	274.567

(1) Engagement de retraite :

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par la convention collective et les accords applicables. Cet engagement fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la société jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et des hypothèses d'actualisation financière.

Cet engagement a été calculé sur la base d'un taux d'actualisation (hors inflation) de 1,4%, d'un âge de départ en retraite de 65 ans et d'un mode de départ volontaire.

(2) Engagement reçus sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre

La société s'est vu attribuer des quotas de CO2 pour la période 2021-2025 correspondants aux installations de combustion, qu'elle exploite, d'une puissance installée supérieure à 20 MWh. Les quotas d'émission alloués au titre de 2023 se sont élevés à 7 594 tonnes.

Remise en état de sites, démantèlement

La société est susceptible en cas de non renouvellement de certains de ses contrats d'avoir à démanteler, à l'issue du contrat, les installations et raccordements correspondants. Le dénouement de ces contrats étant par nature incertain, aucune provision n'est constituée à ce titre.

2. Engagements spécifiques**2.1 Obligation de renouvellement**

Dalkia doit assurer, dans le cadre de ses obligations contractuelles, le renouvellement des installations qui lui sont confiées par ses clients.

Une convention de concours financier a été mise en place entre EDF et DALKIA. Cette dernière bénéficie d'un engagement de concours financier d'EDF, au titre de son obligation de Garantie Totale, et ce pour les contrats existants avant juillet 2014.

A ce titre, la société a bénéficié de la part d'EDF du remboursement des travaux de renouvellement engagés au cours de l'année et lui a versé en contrepartie une indemnité libératoire.

Cette situation ne modifie en rien les relations entre les clients et le prestataire qui reste entièrement responsable de l'exécution de ses obligations contractuelles de renouvellement.

2.2 Engagement matière – Quotas de CO²

Concernant les quotas de gaz à effet de serre, la société a adopté le modèle dit de « production » tel que prévu par la réglementation comptable en vigueur. En conséquence, une partie des quotas figurent en engagements hors bilan. Il est fait une distinction entre les quotas destinés à couvrir les émissions de gaz à effet de serre déjà intervenues, et ceux destinés à couvrir les émissions futures. Entre la date d'émission du CO² et la date de restitution des quotas afférents, les quotas consommés sont présentés en engagements hors bilan (engagement matière) dans la mesure où ils représentent l'obligation de restitution de la société.

En tonnes de CO²

Quotas en portefeuille	Quotas à restituer à l'Etat N+1	Quotas non consommés
114 378	158 381	48 892

3. Crédit-bail

(Milliers d'euros)

	2023	2022
Valeur d'origine	0	211
Amortissements	0	207
Valeur résiduelle	0	4
Redevances versées	0	312
Redevances restant dues	0	0
Dont redevances restant dues à 1 an au plus	0	
de 1 à moins de 5 ans	0	
à plus de 5 ans	0	

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, les contrats de crédit-bail ne sont pas retraités dans les comptes. Les biens ainsi financés ne figurent donc pas à l'actif du bilan. Sur l'exercice 2023, les contrats de crédit-baux sont venus à échéance.

4. Accroissements et allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt

L'incidence sur la dette future d'impôt des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges se traduit par un allègement certain de cette dette pour l'exercice 2024 de 5.972 Milliers d'euros, consécutif au report de la déduction fiscale de certaines charges provisionnées au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Base	Taux	Allègement futur d'impôt
Étalement d'un droit d'entrée	5.815		
C3S 2023	5.601		
Ecart de conversion Passif	5.087		
Différences temporaires sur Quote part filiales	6.625		
Total des charges déductibles sur 2024	23.128	25.82%	5.972

Dalkia est intégrée au Groupe EDF depuis le 1^{er} janvier 2015, les déficits fiscaux antérieurs à l'intégration s'élèvent à 105,9 millions d'euros.

5. Ventilation de l'effectif moyen

	2023	2022
Cadres	2.573	2.464
Agents de maîtrise	7.443	7.164
Employés et techniciens (reclassés en cat. ouvriers)	60	50
Ouvriers	465	488
Total	10.541	10.166

6. Rémunération du Conseil d'administration et des organes de Direction

La rémunération brute des membres du Comité Exécutif s'élève à 2.345 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

7. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe EDF.

8. Identité de la société consolidante, et de la société tête de groupe de l'intégration fiscale.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la mère est EDF SA (régime prévu aux articles 223.A et suivant du CGI).

Adresse de la société tête de groupe :

EDF SA
22, avenue de Wagram
75008 PARIS

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF.

DALKIA

SITUATION DE L'ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE (à un an au plus)		
Créances rattachées à des participations	88 690	100 264
Prêts	36	33
Autres immobilisations financières	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	2 876	2 787
Créances clients et comptes rattachés	909 042	1 076 668
Autres créances (dont comptes-courants) (1)	1 275 295	1 481 345
Sous-total 1	2 275 939	2 661 097
Disponibilités	8 804	15 588
Valeurs mobilières de placement		
Sous-total 2	8 804	15 588
TOTAL ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE	2 284 743	2 676 685
PASSIF EXIGIBLE (à un an au plus)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	480	460
Concours bancaires courants	27 480	21 335
Emprunts et dettes financières (dont comptes-courants)	631 767	297 928
Avances et acomptes reçus sur commandes	46 447	40 087
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 318	780 567
Dettes fiscales et sociales	426 687	397 269
Dettes sur immobilisations	24 044	32 948
Autres dettes (2)	176 407	174 589
TOTAL PASSIF EXIGIBLE	1 998 630	1 745 183

(1) Ne sont pas repris les CCA à 1 an au plus
(2) Ne sont pas repris les PCA à 1 an au plus

<u>2 023</u>	<u>2 022</u>
38 837	32 299
245 366	141 154

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)

	31/12/23	31/12/22
RESULTAT NET	-8 343	-116 623
Dotations Amortissements et Provisions - Exploitation	76 264	83 169
Dotations Provisions - Financier	18 538	8 498
Dotations Amortissements et Provisions - Exceptionnel	-4 871	-9 491
+/- valeurs de cession	14 752	25 421
Dividendes	-46 390	-44 436
Coût de l'Endettement Financier	15 758	21 086
Impôts - Reprise Prov Risque Fiscal	-4	31
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT - I	65 704	-32 345
VARIATION DU BFR - II	47 768	-62 515
IMPÔTS VERSES - III	0	14 626
FLUX NETS SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES - IV = I + II + III	113 472	-80 234
Investissements industriels	-90 596	-86 633
Cessions de biens Industriels	670	41
Investissements financiers	-7 882	-26 744
Cessions financières	75	2 186
Variations des créances et autres actifs financiers	106	93
Dividendes Reçus	46 390	44 436
EFN - Fusion / Absorption	-4 547	11 074
FLUX NETS D'INVESTISSEMENT - V	-55 784	-55 547
FREE CASH FLOW OPERATIONNEL - VI = IV + V	57 688	-135 781
Autres passifs financiers	0	0
Dividendes Versés	0	-35 070
Intérêts Financiers Nets	-15 758	-21 086
FLUX NETS SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT - VII	-15 758	-56 156
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER PAR LES FLUX - VIII = VI + VII	41 930	-191 937
Endettement financier net au 1er janvier - IX	-527 893	-335 956
Endettement financier net au 31 décembre - X	-485 963	-527 893
ENDETTEMENT FINANCIER NET - VARIATION - XI = X - IX	41 930	-191 937

DALKIA S.A.
Etats financiers au 31/12/2023

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	220 047 504	220 047 504	220 047 504	220 047 504	220 047 504
Nombre d'actions	13 752 969	13 752 969	13 752 969	13 752 969	13 752 969
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires h.t.	3 251 272 233	3 276 686 285	2 469 841 118	2 108 950 301	2 207 159 994
Résultat avant impôts, participation, dot.amortissements et provisions	140 175 996	64 327 379	126 456 874	64 336 564	84 472 008
Impôts sur les bénéfices	-5 855	21 597	-39 064	-26 739	-190 201
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations amortissements et provisions	148 513 000	180 928 745	67 121 591	94 125 048	157 869 372
Résultat net	-8 342 859	-116 622 963	59 374 347	-29 761 745	-63 207 163
Résultat distribué	0	35 070 071	0	0	0
Dividende Statutaire	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements-provisions	10,19	4,68	9,20	4,68	6,88
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements et provisions	0,61	6,48	4,32	2,16	4,60
Dividende distribué		2,55			
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	10 541	10 160	10 040	9 867	9 898
Masse salariale	523 571 724	471 040 713	443 140 037	432 730 644	423 686 353
Sommes versées en avantages sociaux [Sécurité Soc., œuvres sociales...]	222 641 777	199 391 899	190 786 520	186 172 789	182 950 955

		Capital	Capital propre autres que le règlement (1)	Quota part du capital détenue ou détenue par participation	Valeur comptable des titres détenus		Arvances et prêts consentis par Dalkia	Montant des cautions et autres fournies par Dalkia	Charges différées de services en cours	Écart au Pur et Simple en cours	Dividendes encaissés par Dalkia et autres sociétés	Impôts
					Brut	Net						
En K EUROS — Sociétés												
I - ENERGIE THERMIQUE												
GRAM	LE HAVRE	1 428	5 880	100%	33 832	33 832	0	0	179 925	3 151	150	
HAIRONOR	SANT ANGE	625	4 017	100%	18 342	0	21 330	0	28 660	-1 273	0	
PLUMETTES	SANT ANGE	2 825	4 540	100%	14 856	6 895	0	0	5 170	929	605	
CYEL	COUREVOIE	10 535	-22 812	100%	10 537	0	12 828	5 485	0	293	0	
CLEDECHAUFFAGEDEGRENOBLECOUREVOIE		5 000	61 258	42%	9 228	9 228	0	0	103 640	2 276	0	10 000 000
ELIM	LYON	12 950	25 882	55%	7 073	7 073	0	0	82 237	-7 433	0	
SADESCHAMPSLATHUS	CHAMBERY	38	-20	100%	7 585	7 585	1 851	0	11 968	-24	1 293	
ELYOL	VALLEMBERT	6 864	-2 100	100%	8 864	0	142	0	0	-406	0	
SANTIFEM	LYON	12 240	-20 360	50%	6 328	6 328	4 331	2 642	2	-164	0	
SARCELLESENERGIE (ex SVID)	COUREVOIE	40	70	100%	5 845	0	0	0	21 806	1 252	0	
RENERGOL	SANT ANGE	5 337	8 812	100%	5 337	0	15 898	10 630	20 118	2 550	0	
GREFENERGIE	SANT ANGE	3 837	-4 559	100%	3 837	0	1 455	11 125	28 285	7 657	0	
SOMUSSY	GUZANVILLE	825	184	100%	3 257	1 929	0	0	2 587	356	722	
SOGETHA	LYON	220	-218	100%	3 200	3 200	1 856	0	14 159	-19	0	
E.S.BIOGASSEL (ex SVID)	ETHELBOURG	6 001	2 088	49%	2 941	2 941	0	0	16 687	780	0	
SODE	LYON	240	-7 344	100%	2 758	0	20 178	0	21 642	-1 232	0	
SOMEC	COUREVOIE	153	14 589	100%	2 620	0	12 841	0	10 834	-7 605	0	
ES SERVICES	ETHELBOURG	2 068	8 020	50%	2 325	2 325	0	0	72 172	-1 877	103	
Tours Biomasse Energie	TOURS	388	4 744	30%	2 273	2 273	0	0	9 141	585	243	
Autres filiales et participations (renseignements globaux)					28 474	17 042	1 074 259	898 488			18 051	
II - ENERGIE ELECTRIQUE												
COGESTAR 1	SANT ANGE	30	4 561	51%	25 812	25 812	15 413	0	183 478	8 421	2 368	
LAVHA ENERGIES	LYON	38	14 626	100%	11 214	11 214	0	67 779	94 563	13 830	0	
COGESTAR	SANT ANGE	74	7	30%	8 313	8 313	2 838	0	59 112	-4 885	2 808	
INDUSTRIE FICHI	COUREVOIE	900	151	100%	5 136	1 536	0	0	1 688	58	212	
VALENERGIA	COUREVOIE	2	2 224	59%	3 653	1 853	1 428	2 733	8 835	2 223	2 243	
DALNA BIOGAZ	COUREVOIE	2 115	-34 454	100%	3 214	0	40 315	0	12 533	846	0	
DALKIA ATLANTIQUE SERVICE	TOURS	1 500	-47	100%	3 135	0	0	0	3 837	604	0	
COGER	LYON	38	1 678	100%	2 255	2 255	0	4 977	10 223	1 876	0	
Autres filiales et participations (renseignements globaux)					359	330	4 300	7 872			8 750	
III - ACTIVITES ANNEXES												
CAMPUS EURO EUROPE	LYON	29 780	1 362	100%	12 500	12 500	0	0	9 835	1 431	0	
GESPACE FRANCE	SANT ANGE	377	-24 866	100%	8 378	0	15 643	8 700	8 244	-9 830	0	
OPTWEEC BUILDING MANAGEMENT	COUREVOIE	1 538	272	100%	3 020	3 020	0	0	613	72	222	
EDS	LYON	2 784	2 612	100%	2 649	2 649	0	0	44 349	2 318	1 914	
OPTWEEC	COUREVOIE	302	-13 340	100%	2 439	0	2 968	0	0	-161	0	
Autres filiales et participations (renseignements globaux)					4 183	3 408	3 930	781			2 877	
IV - FILIALES DE SPECIALITE												
DALKIA THERM SOLUTIONS	VALLEMBERT	335	5 212	100%	20 601	20 601	12 620	0	221 870	963	11 800	
DALKIA SMART BUILDING	LYON	7 980	-120 103	100%	15 065	0	137 026	14 300	87 789	-49 855	0	
DALKIA AIR SOLUTION	LYON	1 700	804	100%	5 320	5 320	5 023	0	26 175	42	459	
Dalkia EN	SANT ANGE	1 103	3 210	100%	2 858	2 608	14 255	0	114 005	1 593	3 251	
V - INTERNATIONAL												
OK ENERGY POLSKA	OKOSZE	25 897	45 713	100%	21 758	12 298	39 322	3 460	18 434	462	0	
EDF Energy Services Limited	OKOSZE	112 742	61 723	50%	58 771	58 771	14 851	0	0	49 651	0	
EDF Luxembourg Solution	OKOSZE	4 820	2 728	49%	4 319	4 319	0	0	12 151	617	0	
Autres filiales et participations (renseignements globaux)					1 379	1 325	5 059	0			434	
VI - DIVERS												
DALKIA MOBILE FAST HOLDING		23 000	22 931	100%	23 000	23 000	1 718	0	0	217	0	
Dalkia Infrastructure de Mobilité Urbaine	SANT ANGE	4 431	-15 812	100%	4 978	0	14 842	0	0	-567	0	
Autres filiales et participations (renseignements globaux)					6 041	5 834	175 277	0			524	
TOTAL					445 916	315 603						

Annexe 5.2.1

Méthodologie d'évaluation de la valeur réelle du Contrat et de la Société Bénéficiaire

La valorisation de la branche d'activité apportée à la société bénéficiaire a été déterminée sur la base de la méthode dite des Discounted Cash-Flows (ou méthode DCF).

Les free cash-flows (FCF) servant de base au calcul sont ceux ressortant du plan d'affaire de la délégation de service public construit sur la période 2024-2038 et font ressortir une valeur d'entreprise de 11 394 837 € à laquelle sont venus s'incorporer i) des éléments de BFR de Dalkia SA pour - 406 587 €, ii) une dette financière sous forme d'apport en compte courant de Dalkia SA de 10 291 507 € et iii) une provision pour risque et charges de 633 743 €.

Ces postes ayant été appréciés à la date du 31/12/2023 présents au bilan de Dalkia SA et circonscrits à la seule activité relative à l'exécution du contrat de délégation de service public des Couronneries.

Ces divers éléments conduisent à un apport de 63 000 euros, rémunéré par l'émission chez la société bénéficiaire de 6 300 actions nouvelles au prix de 10 €, prix correspondant à la valeur nominale de l'action.

Les hypothèses prises pour la construction du plan d'affaires sont celles habituellement retenues en termes de plan d'affaires avec notamment i) une actualisation des free cash-flows aux taux actuellement en vigueur chez Dalkia SA ii) la chronique d'inflation classiquement utilisée iii) l'absence de valeur terminale.

Grefe du Tribunal de Commerce de Lille-
Métropole

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

Réf. Greffe : 2024 / 2480

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 11/06/2024 exclusivement

REQUERANT

Dalkia Tour Europe
PARIS

DU CHEF DE :

DALKIA Société anonyme
Panorama 204 rue Sadi Carnot 59350 Saint-André-lez-Lille
Sauf inscription prise à une autre adresse

REVELATION
POSITIVE :

8 inscriptions de Publicités de contrats de location - Validité 60 mois

ABSENCE
D'INSCRIPTION :

Nantissements de parts de société civile à jour au 10/06/2024
Nant. jud. déf. parts sté civile à jour au 10/06/2024
Nant. prov. parts sté civile à jour au 10/06/2024
Protêts à jour au 10/06/2024
Prêts et délais à jour au 10/06/2024
Warrants (trois catégories) à jour au 10/06/2024
Gages sans dépossession à jour au 10/06/2024
Gages des stocks à jour au 10/06/2024
Nantissements de l'outillage matériel et équipement à jour au 10/06/2024
Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) à jour au 10/06/2024
Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 10/06/2024
Nantissements du fonds de commerce à jour au 10/06/2024
Nantissements du fonds artisanal à jour au 10/06/2024
Nantissement de fonds agricole à jour au 10/06/2024
Nant. jud. art.53 anc.CPC à jour au 10/06/2024
Nantissement judiciaire définitif : art. R 533-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 10/06/2024
Nantissement judiciaire provisoire : art. R 532-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 10/06/2024
Déclarations de créances à jour au 10/06/2024
Hypothèque maritime à jour au 10/06/2024
Actes de saisie sur les navires à jour au 10/06/2024
Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau à jour au 10/06/2024
Hypothèque fluviale à jour au 10/06/2024
Actes de saisie de bateaux à jour au 10/06/2024
Biens inaliénables à jour au 10/06/2024
Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 10/06/2024
Privilèges du Trésor à jour au 10/06/2024
Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 10/06/2024
Warrants agricoles à jour au 10/06/2024
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 10/06/2024
Saisie pénale de fonds de commerce à jour au 10/06/2024
Logement indigne à jour au 10/06/2024

Pour état conforme comprenant 8 inscriptions.

Document communiqué en vertu de l'article 4, alinéa 1, de la loi n° 2011-183 du 22 février 2011 relative à l'accès à l'information.
Sauf mention contraire, les informations contenues dans ce document sont de nature administrative et ne constituent ni recommandation, ni conseil, ni avis.
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lille-Métropole ne peut être tenu responsable des conséquences de l'utilisation des informations contenues dans ce document.
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lille-Métropole ne peut être tenu responsable des conséquences de l'utilisation des informations contenues dans ce document.
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lille-Métropole ne peut être tenu responsable des conséquences de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 2024 / 2480

Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2019CL001472	19/11/2019
Somme : 39 932,00 EUR sauf mémoire. Au profit de : FENWICK LEASE , 59 Ave du Chatou 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX Objet : 1 H20T FEN. H2X391V01575 FENWICK/Chariots manut. automoteurs Contre : SA DALKIA , TSA 71350 LILLE CEDEX 9 59036 LILLE CEDEX 9 <i>N° Insee : 456 500 537</i>		
Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2020CL000181	10/02/2020
Au profit de : LIXXBAIL , CS30002 12 Pl des Etats-Unis 92548 MONTROUGE CEDEX Objet : PW 750 0875003324 CANON. Contre : DALKIA , 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille <i>N° Insee : 456 500 537</i>		
Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2022CL000046	11/01/2022
Bordereau contrat de location en date du 07/01/2022 Au profit de : LIXXBAIL , 12 Place des Etats Unis CS 30002 92548 Montrouge Cedex Objet : Contrat de location N°369445FLO/1 MATÉRIEL N° : 2022001005 Fournisseur : SAS CANON FRANCE Marque : CANON N° de série : ? Désignation : ENSEMBLE MATERIEL BUREAUTIQUE Contre : DALKIA , 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille <i>N° Insee : 456 500 537</i>		
Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2022CL000151	26/01/2022
Au profit de : LIXXBAIL , CS30002 12 Pl des Etats-Unis 92548 MONTROUGE CEDEX Objet : COPIEUR IR ADV C5560I WHJ03986 CANON COPIEUR IR ADV C3520I WSJ01 468 CANON COPIEUR IR ADV 4525i UMX01400 CANON COPIEUR IR ADV 452 5i UMX01414 CANON COPIEUR IR ADV 4525i UMX01424 CANON Contre : DALKIA , 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille <i>N° Insee : 456 500 537</i>		

Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2022CL001378	29/07/2022
Somme : 69 834,00 EUR sauf mémoire. Au profit de : FRANFINANCE LOCATION , 59 Ave du Chatou 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX Objet : 7 DISTRIBUTEURS D EAU. MEUBLE + CUBE 60 CASH 22689 22690 22688 17961 20038 /Autres machines d'usage g{n{. Contre : DALKIA , 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille N° Insee : 456 500 537		

Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2022CL001495	23/08/2022
Au profit de : LIXXBAIL , CS30002 12 Pl des Etats-Unis 92548 MONTRouGE CEDEX Objet : IR ADV C5560I LIVRE A MUNDOLSHEIM WHJ01587 CANON IR ADV C5540I L IVRE A MUNDOLSHEIM WHN05378 CANON IR ADV C5540I LIVRE A MUNDOLSH EIM WHN05415 CANON UNIFLOW+SOLUTION LIVRE A MUNDOLSHEIM CANON IR ADV C3520I LIVRE A NANCY WSJ07504 CANON IR ADV C3520I LIVRE A C VESOU L WSJ07457 CANON Contre : DALKIA , 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille N° Insee : 456 500 537		

Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2023CL001419	N° National 59102023CL001419	07/08/2023
Somme : 15 260,00 EUR sauf mémoire. Au profit de : LIXXBAIL , CS30002 12 Pl des Etats-Unis 92548 MONTRouGE CEDEX Objet : 2 X IR ADV C3520I KIT IMPRESSION XTW10058 / XTW10055 CANON 2018. LIEULIVR: PERRIGNY/FESSENHEIM TXNOMI: 12.569309 Contre : DALKIA , 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille N° Insee : 456 500 537			

Publicités de contrats de location à jour au 10/06/2024	Inscription N° 2023CL002485	N° National 59102023CL002485	23/11/2023
Somme : 23 695,00 EUR sauf mémoire. Au profit de : LIXXBAIL , CS30002 12 Pl des Etats-Unis 92548 MONTRouGE CEDEX Objet : IR ADV C5560I WHJ00618 CANON 2022 LIEULIVR: PULNOY IR ADV C5560I WHJ00612 CANON 2022 LIEULIVR: PULNOY IR ADV C5560I WHN05415 CAN ON 2022 LIEULIVR: PULNOY IR ADV 400I QLC31249 CANON 2022 LIEULIV R: PULNOY IR ADV 400I QLC31250 CANON 2022 LIEULIVR: PULNOY IR AD CANON 2022 LIEULIVR: PULNOY IR ADV C5540I WHN00745 CANON 2022 L IEULIVR: PULNOY IR ADV C5540I WHN00860 CANON 2022 LIEULIVR: PULN Contre : DALKIA , 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André-lez-Lille N° Insee : 456 500 537			

Delivré à Tourcoing, le 11 juin 2024

Le Greffier,

Annexe 8.2.1
Contrats apportés

ORGANISMES	Cordonnées bâtiments
Ekidom	L 15
Ekidom	L21 L21 CC
Ekidom	L22
Ekidom	L52a
Ekidom	L52b
Ekidom	L32
Ekidom	L48 L46b
Ekidom	L40
Ekidom	L46a
Ekidom	L49
Ekidom	T31 T32 T33
Ekidom	R41
Ekidom	T51 T52
Ekidom	P1 P2 P3 P4
Ekidom	P71 P72 P73
Habitat de la Vienne	H21
Habitat de la Vienne	H22
Habitat de la Vienne	H23
Habitat de la Vienne	T34 T35 T36

Habitat de la Vienne	T37 T38 T39
Habitat de la Vienne	T53 T54 T55
GETAC	R61
Foncia Marmignon	R62
Foncia Marmignon	R63
Foncia Marmignon	R64
Foncia Marmignon	T62
Chambre de Commerce	T61
Chambre de Commerce	T63
SOGEXFO	H41
Ekidom	T41T42T43T44
Ekidom	L31
Ekidom	L61
Ekidom	H31
Foncia Marmignon	A1
C.I.P	B1 B2
GETAC	L11 (138)
GETAC	L12 (38)
GETAC	L13(112)-L14(18)
Agence centrale	Héliotropes
Agence centrale	T56a (30)
SOGEXFO	T56 B + C (61)
C.R.O.U.S.	C.R.O.U.S.
Foncia Marmignon	C.C.P
Foncia Marmignon	Centre administratif
ASS. FOYERS SOCIAUX	F.J.T.

B.A.S.	F.P.A.
D.R.T.	DRT Bureaux
D.R.T.	DRT Extension
D.R.T.	DRT Appart. + ECS
CAP	Lycée Al. Aquitaine
CAP	Gymnase Al. Aquit.
D.R.I.	D.R.I.
SECURITE SOCIALE	Sécurité sociale
D.R.I.	Centre informatique
S.C.I.V	S.C.I.V
C.O.O.P	Champion
VILLE de POITIERS	GS1
VILLE de POITIERS	GS3
VILLE de POITIERS	GS4
VILLE de POITIERS	GS6
VILLE de POITIERS	Parc expositions
VILLE de POITIERS	M.J.C.
VILLE de POITIERS	M.J.C. (Annexe FJT)
CAP	Complexe M AMAND
Ekidom	Résidence Hoche
CAP	GYMNASE GS1
Ekidom	Rés. Fabre d'Eglantine
VILLE de POITIERS	GS Le Gendre
Ekidom	56 logements
Ag. Centrale	34 logements
Ekidom	40 logements 1ère tr.

Ekidom	40 logements 2ème tr.
Propriétaire privé	19 logts
Ekidom	87 logts
SDIS	Centre de Secours St Eloi
Ekidom	29 Logements
SOGEXFO	H41
CPAM	Centre d'examen de santé
Ekidom	20LOGTS
C.A.P.	Centre aquatique
C.A.P.	Gymnase de St Eloi
Lycée Kyoro	Lycée Kyoto
Ekidom	Siège SIPEA
Fédération du bâtiment	Fédération du bâtiment
Ville de POITIERS	Multipole enfance jeunesse et association
Ville de POITIERS	Hall du parc
Ville de POITIERS	Maison des Services publiques
Domitys	Clé des champs
Ekidom	L61 surélévation
Vitalis	Vitalis
VILLE de POITIERS	GS Pablo Neruda
Ekidom	93 PLR
Grand Poitiers	écoles des beaux arts
Grand Poitiers	Complexe Messy
Grand Poitiers	Gymnase Tabarly
Conseil Départemental	collège Jules Verne
direction Interregionale des Douanes et des Droits Indirects de Bordeaux	Douanes

Ekidom	Jeu de Paume
Ekidom	Croix du Bourdon
Ekidom	Thermidor
Ekidom	Germinal
Grand Poitiers	gymnase touffenet
Immobilier atlantique Aménagement	la voie romaine
Immobilier atlantique Aménagement	Le capitole
Ville de Buxerolles	Planty bat A
Région Nouvelle Aquitaine	Lycée Réaumur
Région Nouvelle Aquitaine	Collège Jean Moulin
Immobilier atlantique Aménagement	Rameau 1
Immobilier atlantique Aménagement	Rameau 2
Habitat de la Vienne	Siège Habitat 86
Ville de Buxerolles	Hotel de ville
Ville de Buxerolles/EKIDOM	Ravel
Ville de Buxerolles	Planty Bat C
EKIDOM/PRIVE	Front bati
Région Nouvelle Aquitaine	Lycée Dolmen
Grand Poitiers	Piscine Ganterie
Grand Poitiers	Patinoire
Conseil Général de la Vienne	Bibliothèque Départementale
Conseil Général de la vienne	D.G.A.S
Ville de Poitiers	Ecole Maternelle Evariste Gallois
Grand Poitiers	Gymnase du Dolmen
Grand Poitiers	

EKIDOM	
EKIDOM	
Région Nouvelle Aquitaine	
Ville de Poitiers	
Ville de Poitiers	
EKIDOM	
EKIDOM	
EKIDOM	
EKIDOM	
EKIDOM	
Université de Poitiers	
CHU	
EKIDOM	
Conseil Général de la Vienne	
Gérance STUDEL	
Ville de Poitiers	
EKIDOM	
EKIDOM	
Ville de Poitiers	
Conseil Général de la Vienne	
Région Nouvelle Aquitaine	
Copro les bosquets	syndic foncia
EKIDOM	
Ville de Poitiers	
EKIDOM	
CCAS Poitiers	

Ville de Poitiers	
IDEF	
Ensemble Grand'Maison	
Ensemble Grand'Maison	
Ensemble Grand'Maison	
Ensemble Grand'Maison	
DALKIA France	Chaufferie
C.I.P	T44
Front Bati	
Ekidom	
Ekidom	
EKO Campus	ED
FJT	FJT - POITOU HABITAT JEUNES - RESIDENCE BARANGAI - K2

Annexe 10.7

Liste des engagements hors bilan donnés apportés

NEANT

Annexe 10.8

Liste des engagements hors bilan donnés reçus

NEANT